



INITIATIVES-55

FEMMES - HANDICAP - INCLUSION - AUTONOMISATION

Projet Femmes Handi **CAPABLES**

**CINQ OPTIONS POUR OPTIMISER L'ACCESSIBILITE DES FILLES ET FEMMES EN
SITUATION DE HANDICAP A LA FORMATION PROFESSIONNELLE, L'EMPLOI ET
LEUR INSERTION DANS LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS**



ELLES SONT CAPABLES !

Brisons les obstacles, rendons les
capacités accessibles



AFRICAN WOMEN'S
DEVELOPMENT FUND

INITIATIVES-55 is a member of African Engineering and Development Society Corporation

REMERCIEMENTS

L'équipe d'INITIATIVES-55 souhaite remercier tous ceux qui ont contribué aux informations, outils, approches et mécanismes spécifiques que nous proposons pour accélérer l'insertion, l'adaptation et l'inclusion en formation, professionnelle et économique des filles et des femmes en situation de handicap. Notre organisation souhaite également remercier l'AWDF pour son soutien et les nombreux groupes de femmes en situation de handicap qui ont apporté une contribution substantielle à ces propositions qui certainement, permettront de meubler les plaidoyers en faveur de leurs droits.

OBJECTIF DE CE MANUEL

L'objectif de ce manuel est de proposer un aperçu des mécanismes spécifiques d'application du droit au travail, à l'emploi et aux activités génératrices de revenus en faveur des femmes en situation de handicap et des suggestions pratiques pour lever les obstacles et promouvoir les stratégies d'inclusion en milieu de formation, professionnelle et économique pour ces femmes. Notre organisation a fondé sa théorie du changement social sur l'autonomisation économique des femmes en situation de handicap, dont les quatre leviers sont : la formation professionnelle, l'emploi, l'entrepreneuriat et les activités génératrices de revenus. Nous percevons nécessaire que les femmes en situation de handicap soient dotées d'options spéciales d'accompagnement afin qu'elles bénéficient des ressources, approches, équipements et espaces qui assurent leur accessibilité aux informations, connaissances, compétences et opportunités de formation et d'emploi. Pour cela, développer des solutions adaptées est un enjeu. Dans ce sens, ce manuel est un outil d'appui aux acteurs de la société civile, de formation et d'emploi, économiques et sociaux, humanitaires désirant fournir des services d'accompagnement socio humanitaire, pédagogique et professionnel aux filles et femmes en situation de handicap.

POUR QUI CE MANUEL ?

Ce manuel s'adresse à tous ceux qui ont un intérêt ou un devoir de protéger et de promouvoir les droits des femmes en situation de handicap afin d'assurer leur participation et leur inclusion professionnelle et économique par la formation, l'emploi, l'entrepreneuriat et les activités génératrices de revenus dont les modalités sont adaptées à leurs besoins et profils spécifiques, et leur participation pleines et effectives dans la société et les économies, y compris les femmes handicapées et leurs organisations représentatives, les ONG, les gouvernements, les agences humanitaires, les acteurs de développement, les universités, les chercheurs, les organisations internationales et les donateurs. En outre, il s'adresse à ceux qui souhaitent identifier les lacunes et les défis spécifiques que les filles et les femmes handicapées rencontrent en ce qui concerne leur insertion économique.

TABLE DES MATIERES

Page 3

● **OPTION 1 : Constitution d'un réseau d'engagement par les organisations de la société civile, les activistes des droits de l'homme, acteurs sociaux et humanitaires pour participer à la formulation et au suivi des politiques publiques de formation professionnelle, d'emploi et d'activités génératrices de revenus, en faveur de l'insertion des besoins d'accessibilité des filles et femmes en situation de handicap**

Page 5

● **OPTION 2 : Collaboration entre les filles et femmes en situation de handicap organisées en groupes d'engagement professionnel et les groupements patronaux, les corporations d'entreprises, les instances d'employabilité et les syndicats, pour l'insertion des besoins d'accessibilité dans les conventions collectives, les protocoles et les chartes d'employabilité**

Page 7

● **OPTION 3 : Engagement des leaders et acteurs communautaires pour le soutien aux filles et femmes en situation de handicap, pour mobiliser, sensibiliser et stimuler les familles, organisations publiques, privées et communautaires en faveur de l'insertion en formation, en entreprises et activités économiques pour les filles et femmes en handicap**

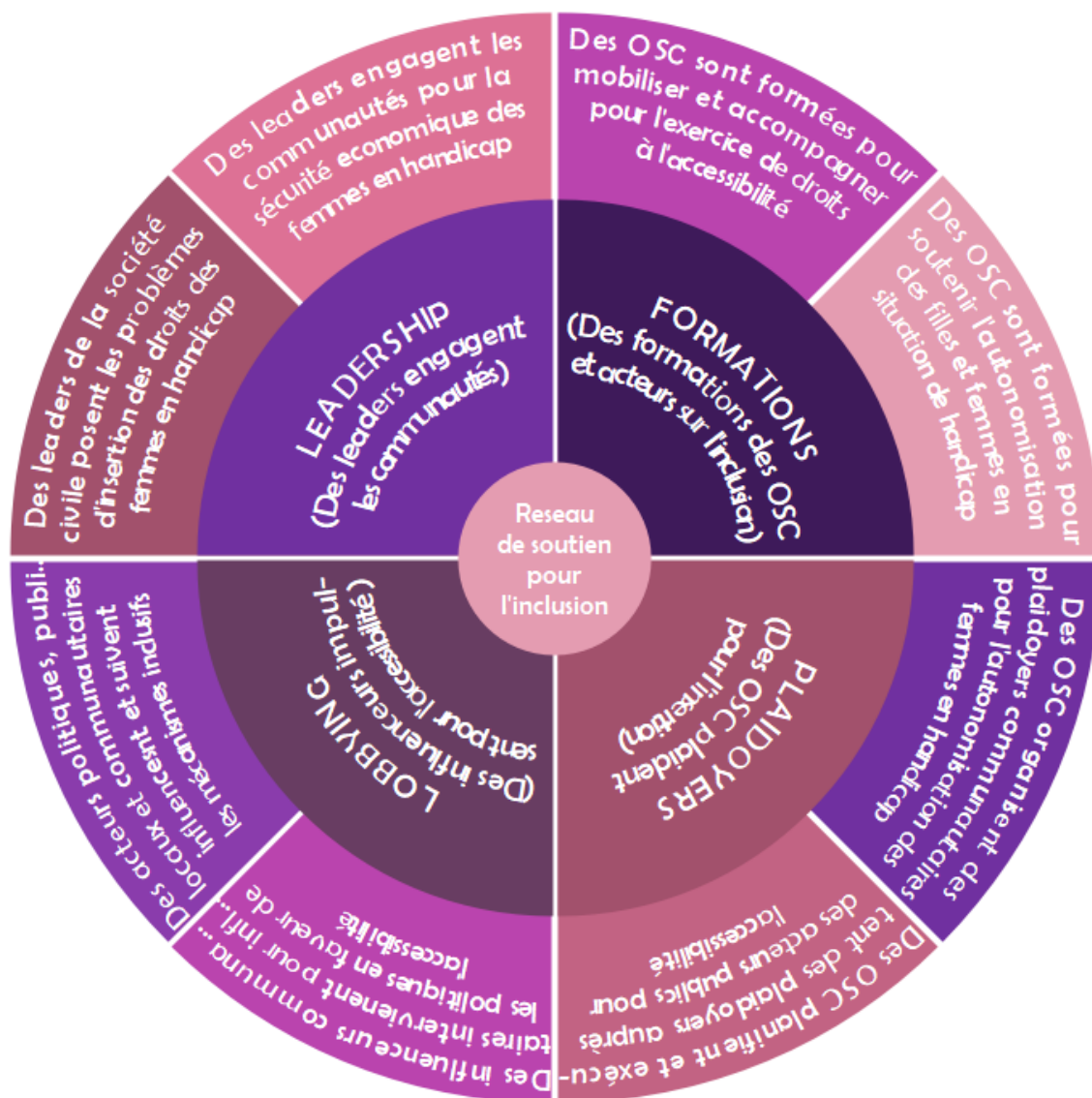
Page 9

● **OPTION 4 : constitution des filles et femmes en situation de handicap en cercles de compétences collectives pour se faire former et accompagner pour leur insertion professionnelle, et se mettre en groupes d'initiatives communes pour réaliser les activités économiques conjointes et défendre leurs intérêts collectifs au sein des territoires et communautés**

Page 11

● **OPTION 5 : Constitution des communautés de mentors, de mécènes, de moniteurs et de parrainages pour l'activation des capacités de formations, professionnelles et économiques, la médiation d'emploi et d'activités, l'assistance pour l'accessibilité et l'inclusion, et le développement des capacités d'autonomisations et d'activités génératrices de revenus**

OPTION 1 : Constitution d'un réseau d'engagement par les organisations de la société civile, les activistes des droits de l'homme, acteurs sociaux et humanitaires pour participer à la formulation et au suivi des politiques publiques de formation professionnelle, d'emploi et d'activités génératrices de revenus, en faveur de l'insertion des besoins d'accessibilité des filles et femmes en situation de handicap

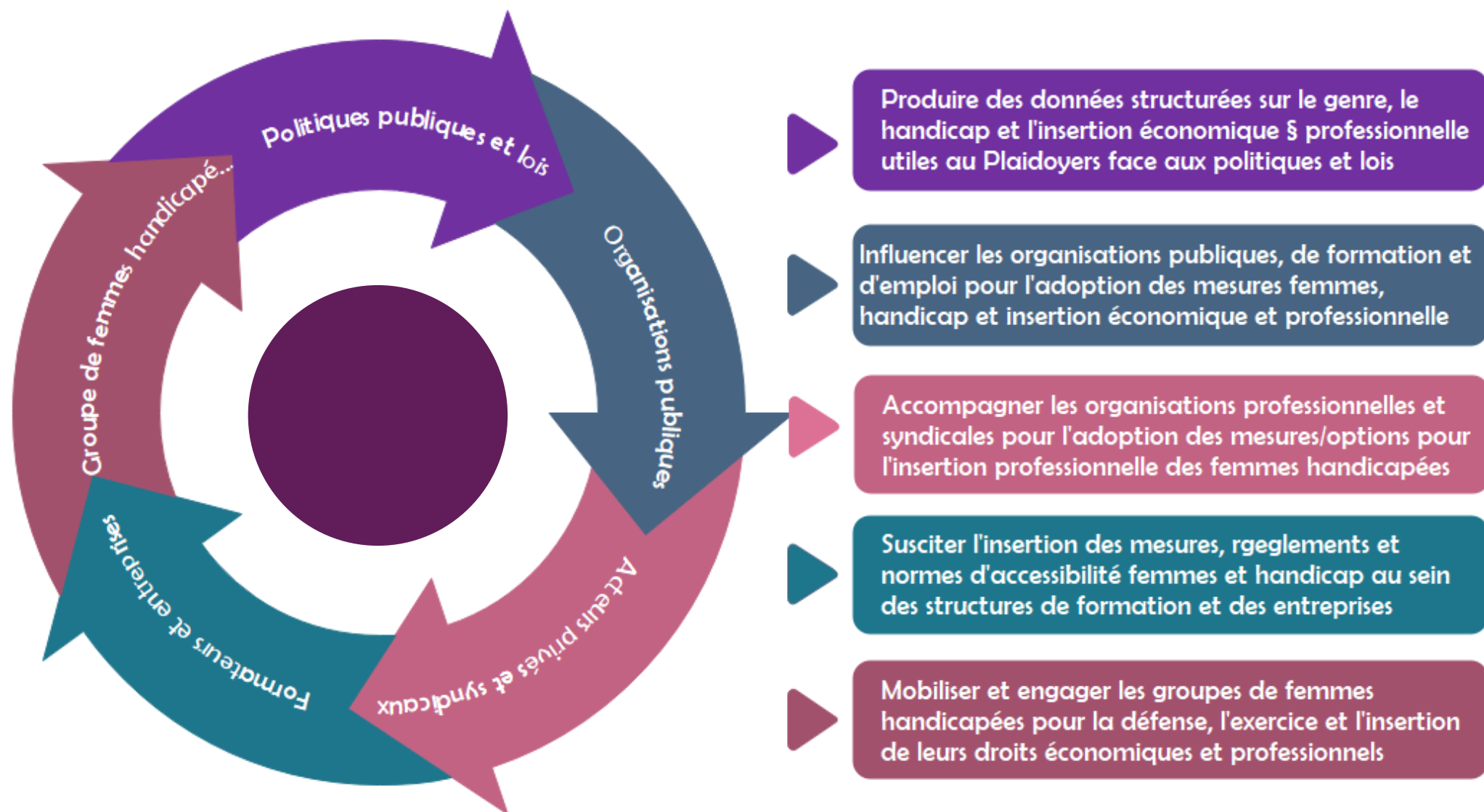


Les organisations de filles et femmes en situation de handicap peuvent se mettre au-devant de la scène lorsqu'il s'agit de formuler les politiques publiques et les politiques locales de formation, d'emploi et de développement des activités génératrices de revenus. En se positionnant, à travers leur leadership d'engagement, dans les espaces et institutions de formulation, de planification, de pilotage et de suivi des politiques dans les domaines de la formation, de l'emploi et de l'insertion économique, elles peuvent défendre leurs intérêts, faire inscrire leurs besoins en capacités et d'autonomisation dans les plans et programmes, et accéder au mieux aux services en faveur de leur sécurité économique.

Intégrer l'inclusion du handicap dans les processus de développement local est un moyen de garantir les droits des femmes handicapées en termes de travail et d'emploi.

Les filles et femmes en situation de handicap, en se mettant ensemble par la structuration des groupes d'engagement et de médiation pour la formation, l'emploi et la réalisation des activités génératrices de revenus, peuvent poser des passerelles de collaboration avec les institutions publiques et locales, les centres de formation professionnelle et les entreprises, pour susciter leur insertion et stimuler les modifications et adaptations des espaces, approches, règlements et équipements de formation, d'employabilité, de travail et d'activité génératrices de revenus en faveur de leur accessibilité. Ces organisations peuvent également développer des plaidoyers pour la promotion et l'application d'une loi sur l'égalité de traitement au regard des filles postulantes aux structures de formation en tant qu'handicapée sur la discrimination fondée sur leur handicap dans le domaine de l'emploi en ce qui concerne l'établissement de conditions d'accès à l'emploi, au travail indépendant ou à la profession, y compris les critères de sélection et les conditions de recrutement, ainsi que d'accès aux supports.

Comment les groupes organisés formels et informels de femmes en situation de handicap peuvent stimuler et accompagner les acteurs pour la défense de leur droits économiques et professionnels, et l'insertion de leurs besoins en formation et emploi dans les politiques et les programmes publics et communaux ?



OPTION 2 : Collaboration entre les filles et femmes en situation de handicap organisées en groupes d'engagement professionnel et les groupements patronaux, les corporations d'entreprises, les instances d'employabilité et les syndicats, pour l'insertion des besoins d'accessibilité dans les conventions collectives, les protocoles et les chartes d'employabilité

Les groupements d'entreprises et les groupements patronaux, les syndicats de travailleurs et les corporations professionnelles sont des acteurs clés du changement en faveur des droits économiques et professionnels, puisqu'ils sont mobilisés pour défendre et promouvoir les intérêts des travailleurs dans les secteurs d'activités. Les organisations de la société civile ayant le handicap et les droits des femmes pour thématiques peuvent développer des collaborations avec ces groupements pour emmener les entreprises à insérer les droits professionnels des femmes porteuses de handicap à travers les conventions collectives, les règlements intérieurs, les appels à manifestations d'intérêts, les contrats et modalités de recrutements et les chartes d'entreprises.

Les femmes en situation de handicap peuvent se mettre en groupes d'actions professionnelles pour organiser une collaboration avec les syndicats, groupements professionnels et corporations d'entreprises, pour faire en sorte que leurs droits à l'insertion en entreprises, à l'accessibilité aux entreprises, pour faire en sorte que les femmes handicapées puissent exercer leurs droits professionnels et soient épanouies en entreprise, sur la base de l'égalité et permettre aux filles et femmes handicapées d'avoir effectivement accès aux programmes d'orientation technique et professionnel, aux services de placement et aux services de formation professionnelle et continue, à l'adaptation des espaces, règlements des entreprises pour leur inclusion.

Elles peuvent également collaborer pour accompagner les femmes handicapées à promouvoir les possibilités d'emploi et d'avancement sur le marché du travail, ainsi que l'aide à la recherche et à l'obtention d'un emploi, au maintien dans l'emploi. à les employer dans le secteur public, favoriser l'emploi de femmes handicapées dans le secteur privé en mettant en œuvre des stratégies et mesures appropriées, y compris le cas échéant des programmes d'action positive, des incitations et d'autres mesures.



Comment les organisations de femmes en situation de handicap peuvent accompagner et plaider pour rendre les entreprises inclusives à travers la collaboration avec les groupements patronaux, les corporations d'entreprises, les syndicats et les conventions collectives ?

Organiser des espaces de dialogue, de négociations pour stimuler l'adaptation des entreprises aux besoins d'accessibilités et les rendre inclusives

Mettre en place un fichier partagé et actualisé en permanence, des femmes en situation de handicap ayant des compétences et profils, pour les placements en entreprises

Accompagner les modifications des dispositions statutaires, réglementaires et d'interventions pour insérer les droits des femmes handicapées

Réadapter les règlements intérieurs, les procédures de gestion des ressources humaines et les outils de gestion, suivi et évaluation en entreprise pour intégrer les dispositions d'accessibilité des femmes handicapées

Rendre flexibles les modalités de gestion des horaires, congés, méthodes et pratiques de travail pour les femmes en situation de handicap en milieu professionnel en prenant en compte leurs besoins et spécificités

Organiser les espaces de travail, les modalités de travail et les mécanismes de suivi des opérations professionnelles en impliquant les femmes handicapées pour intégrer leurs spécificités et préoccupations liées au handicap

OPTION 3 : Engagement des leaders et acteurs communautaires pour le soutien aux filles et femmes en situation de handicap, pour mobiliser, sensibiliser et stimuler les familles, organisations publiques, privées et communautaires en faveur de l'insertion en formation, en entreprises et activités économiques pour les filles et femmes en handicap

01

Construire des passerelles à travers les leaders religieux, traditionnels et locaux, les influences, les artistes et animateurs pour susciter les engagements en faveur de l'inclusion économique des femmes et filles en situation de handicap

02

Construire des relations de sensibilité et intégrées avec les filles et femmes en situation de handicap pour les emmener à intégrer la logique de productivité, de participation et d'engagement économique en faveur de leur autonomisation

03

Construire des mécanismes de soutien, de motivation et d'accompagnement autour des filles et femmes en situation de handicap, par des liens familiaux, locaux et communautaires pour leur autonomisation économiques

04

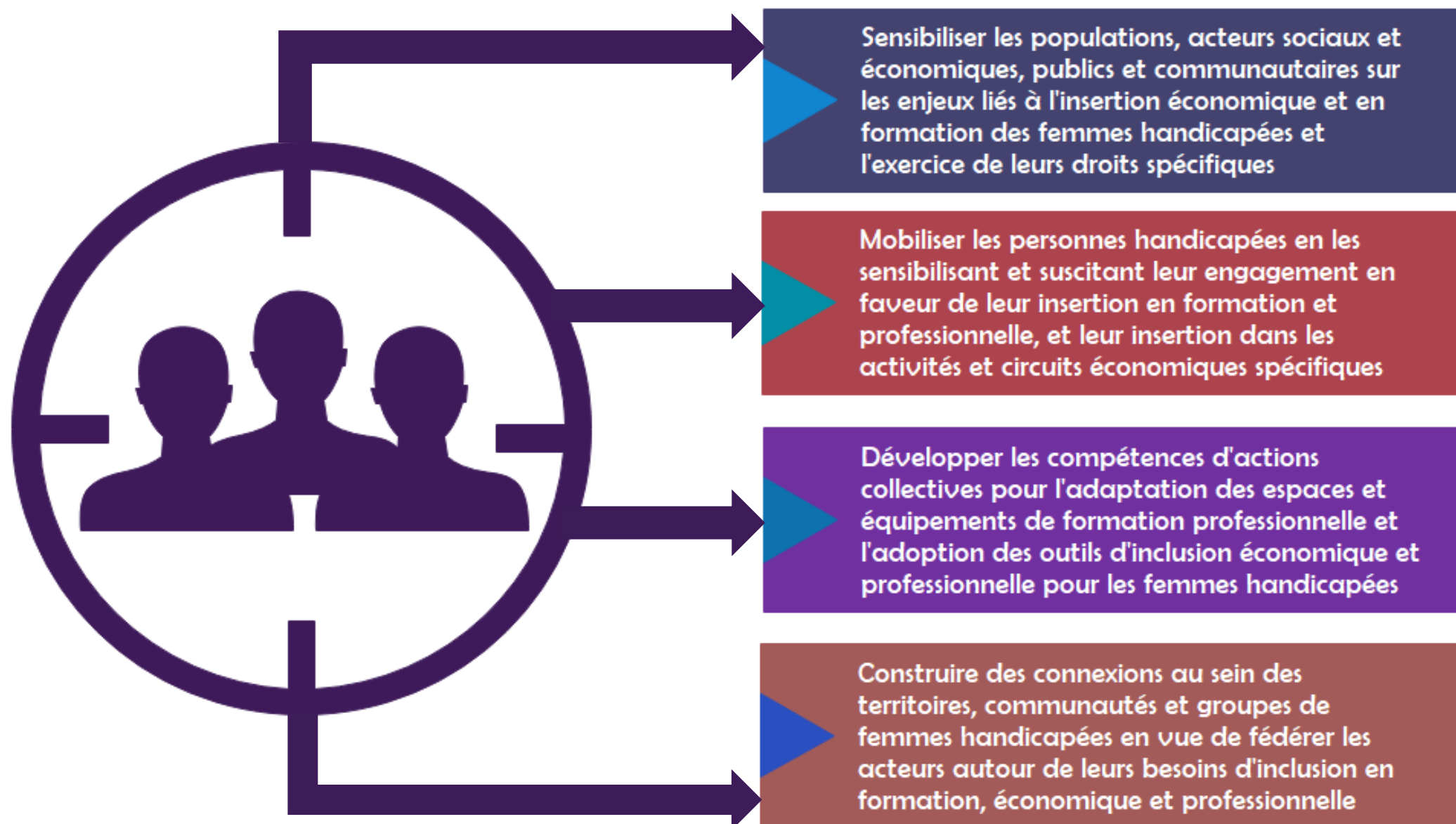
Construire des sentiments de solidarité et de cohésion entre les filles et femmes en situation de handicap pour les emmener à se soutenir mutuellement autour des projets et actions d'insertion et autonomisation en formation et professionnelle

Pour qu'un changement substantiel se fasse en faveur de l'inclusion économique et professionnelle des filles et femmes en situation de handicap, les familles de personnes en situation de handicap, les communautés, les groupes organisés locaux, les groupes religieux, culturels, traditionnels et locaux, doivent soutenir ces personnes en changeant le regard sur elles, en participant à la stimulation de leurs capacités, en suscitant leurs engagement économique local, et en soutenant leur insertion dans les structures de formation et dans les activités économiques locales.

Une partie du changement de façon de penser nécessite de considérer les personnes handicapées comme des individus qui ont des capacités et de s'attaquer aux mythes et stéréotypes négatifs qu'entretiennent certains groupes communautaires, certains employeurs, fournisseurs de services et même, certaines personnes handicapées elles-mêmes, ainsi que diverses parties de la société en général. Les employeurs, par exemple, peuvent penser que la productivité d'une personne handicapée sera moins élevée. Il faut donc que les employeurs, par une approche communautaire, soient sensibilisés au handicap et au potentiel productif des personnes handicapées et qu'ils soient bien informés des stratégies visant à accélérer la mise en œuvre des modes d'emploi incluant le handicap, telles que le soutien technique et personnel que la communauté peut apporter auprès des personnes en situation de handicap pour leur insertion.

L'une des approches clés pour parvenir à réaliser le droit au à la formation, au travail, professionnel et économique des personnes handicapées consiste donc à sensibiliser la société en général au potentiel de travail et au droit à l'emploi des personnes handicapées.

Comment mobiliser, sensibiliser, engager et fédérer les communautés traditionnelles, religieuses, locales et professionnelles en faveur des droits et intérêts économiques et professionnels des filles en situation de handicap, et stimuler leurs compétences, capacités et engagements professionnels à partir des cellules familiales ?



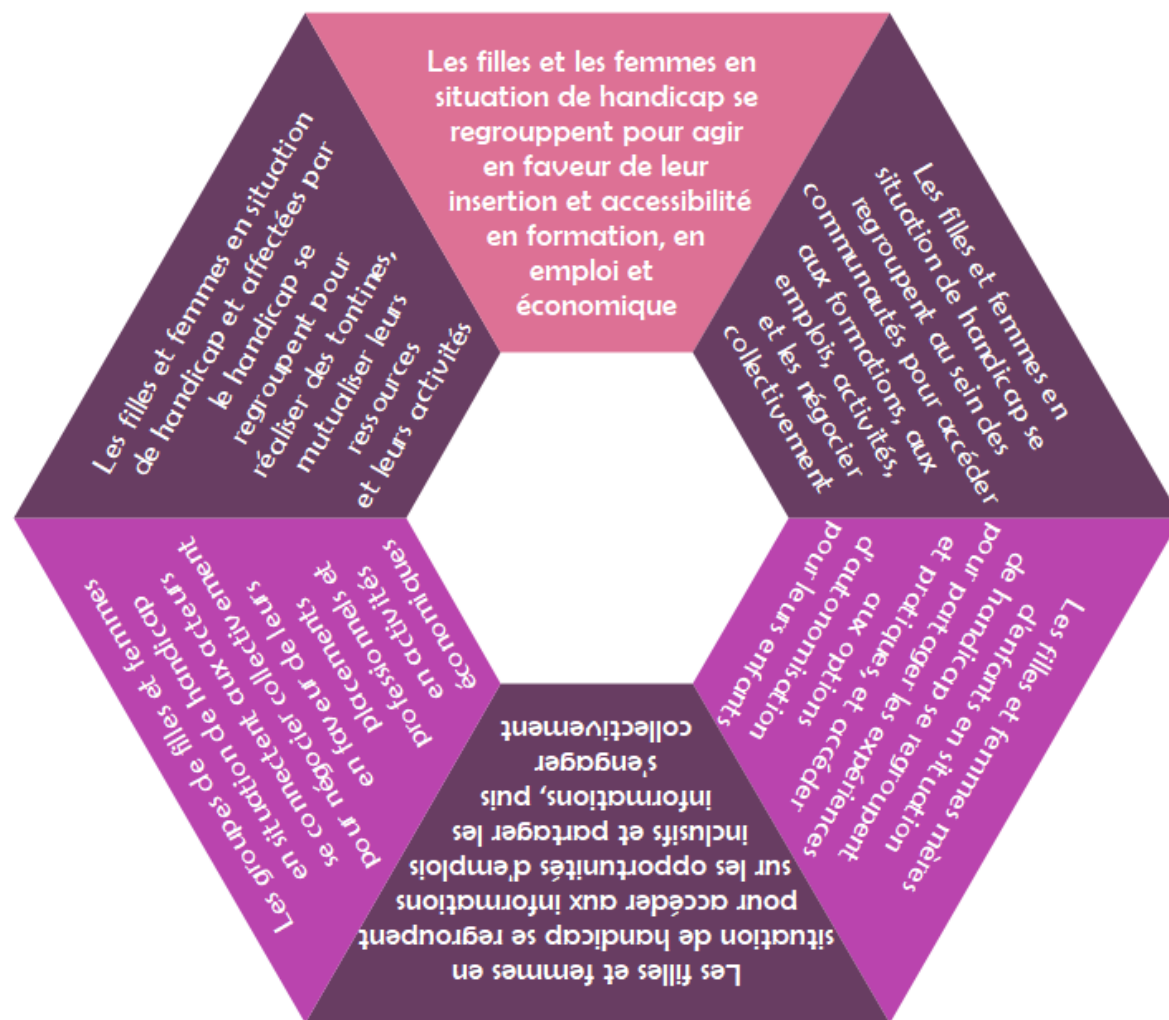
OPTION 4 : constitution des filles et femmes en situation de handicap en cercles de compétences collectives pour se faire former et accompagner pour leur insertion professionnelle, et se mettre en groupes d'initiatives communes pour réaliser les activités économiques conjointes et défendre leurs intérêts collectifs au sein des territoires et communautés

Les cercles de compétences collectives sont des groupes de filles et femmes en situation de handicap ou affectées par le handicap, ou mères d'enfants en situation de handicap, qui se regroupent de manière formelle ou informelle pour acquérir les capacités professionnelles communes ou de gestion de leurs enfants, partager les expériences sur les obstacles aux capacités, et mutualiser les idées et les ressources pour acquérir les compétences professionnelles ou maternelles liées au handicap, et travailler ensemble, ou rechercher ensemble des emplois pour chaque personne.

Les filles et femmes en situation de handicap, ou les mères d'enfants en situation de handicap, au sein des communautés, peuvent constituer ces cercles comme des espaces de travail collaboratifs structurés visant à transformer la somme des talents individuels en une performance d'équipe supérieure pour accéder aux formations professionnelles, aux emplois et aux activités génératrices de revenus, ou développer les capacités de leurs enfants. Ces groupes reposeront sur l'intelligence collective, la transversalité et l'auto-organisation pour résoudre des problèmes de capacités liés au handicap.

Ces cercles reposent sur la capacité à faire circuler l'information au-delà des barrières liées à leur handicap et partager des expériences et des parcours de capacités et professionnels. Ils permettent l'apprentissage collectif et la construction d'une communauté de pratiques partagées utiles à leurs capacités.

Ils s'appuient sur des méthodes pour résoudre des problématiques liées à leur handicap ou celui de leurs enfants. Ce format renforce l'écoute active, le conseil mutuel et l'engagement de capacités et professionnel. Les décisions y sont prises par consentement. Les compétences collectives s'y expriment par l'auto-organisation et l'absence de management directif, et ces femmes construisent des capacités d'insertion professionnelle ou celles de leurs enfants.



Comment constituer les filles et femmes en situation de handicap et affectées par le handicap en groupes de compétences collectives pour leur insertion et autonomisation économiques, et comment les accompagner pour leur insertion dans les institutions de formation professionnelle, les entreprises et les activités économiques ?



01

Les filles et femmes en situation de handicap et affectées par le handicap sont identifiées au sein des communautés et en fonction des dispositions de bases et des profils de handicap, pour constituer des groupes d'actions orientées collectivement

02

Les groupes de compétences collectives sont constitués sur la base des profils de handicap, des orientations de formation, des profils professionnels et des aptitudes de base, pour permettre les partages de compétences et des mutualisations de ressources

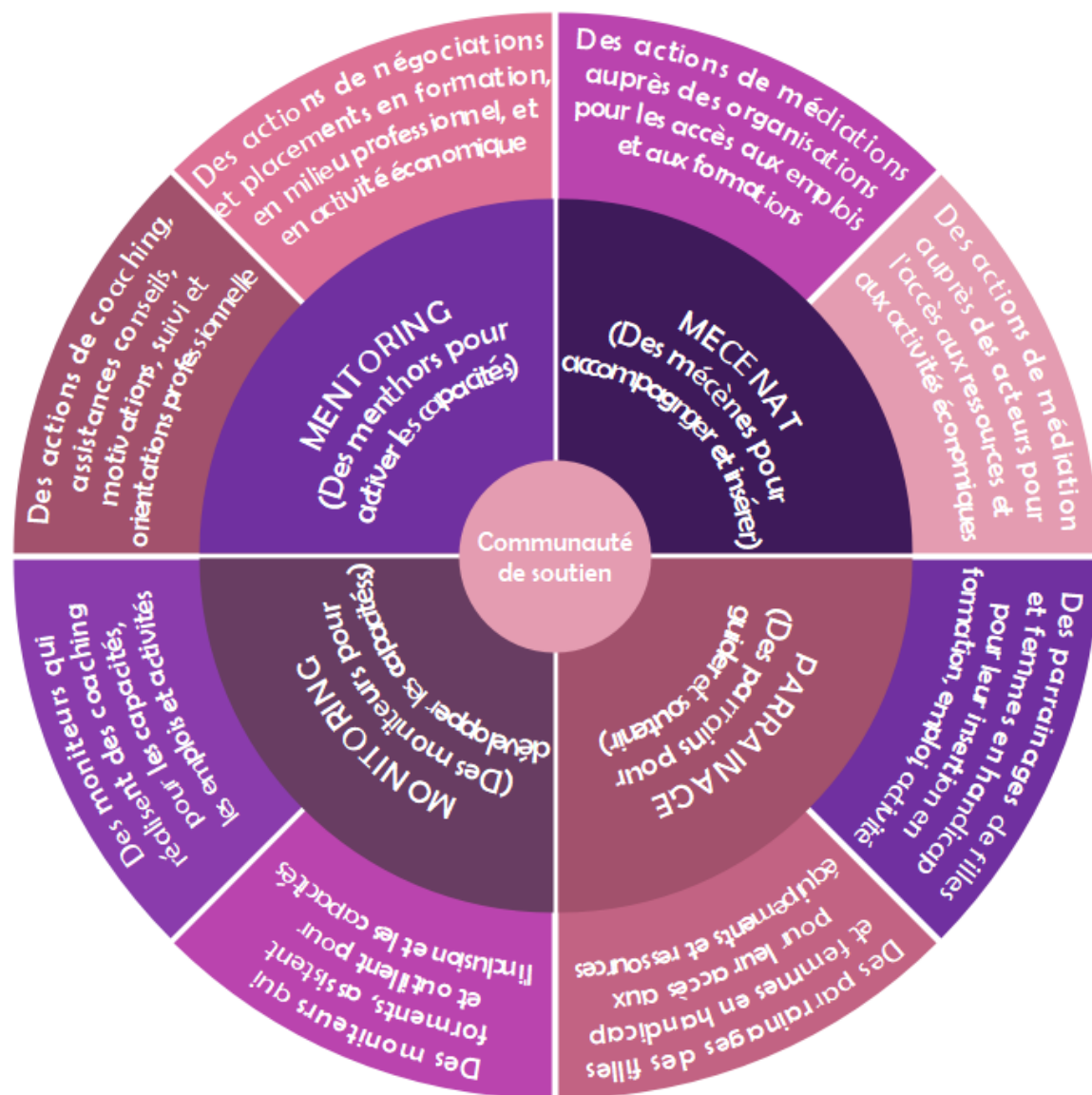
03

Au sein des groupes de compétences collectives, des modalités de développement des capacités de formation, professionnelles et d'activités sont définies, et les membres sont interconnectés collectivement pour se connecter aux organisations d'appui

04

Les acteurs d'appui, au niveau communautaire, interviennent auprès des institutions de formation, d'emploi et d'action économique pour accompagner l'insertion en formation, professionnelle et économique des membres des groupes

OPTION 5 : Constitution des communautés de mentors, de mécènes, de moniteurs et de parrainages pour l'activation des capacités de formations, professionnelles et économiques, la médiation d'emploi et d'activités, l'assistance pour l'accessibilité et l'inclusion, et le développement des capacités d'autonomisations et d'activités génératrices de revenus



Ces organisations sont, au sein des communautés, les personnes qui individuellement ou collectivement, apportent un soutien pour l'insertion et l'inclusion en formation, professionnelle et dans les activités économiques pour les filles et femmes en situation de handicap et celles affectées par le handicap. Ces groupes d'engagement social, sont des collectifs bénévoles engagés pour des intérêts sociaux. Ils favorisent la diversité, l'inclusion et le développement des compétences et capacités de formation, professionnelle et d'activités économiques pour les filles et femmes en situation de handicap. Par cette approche, des personnes se structurent individuellement pour apporter des solutions spécifiques et pratiques aux problèmes des filles et femmes en situation de handicap. Ils s'engagent pour offrir un espace de soutien et sensibiliser, mobiliser et engager les acteurs de formations, les entreprises et les acteurs économiques et publics locaux en faveur de leur autonomisation et sécurité économiques.

Ces personnes constituent une communauté de pratiques sociales : les parrains réalisent des actions de parrainages par des dons, des aides ponctuelles, des aides morales et des motivations psychologiques aux filles et femmes en situation de handicap ; les mécènes font des médiations d'aide et interlocutions d'assistances auprès des entreprises en faveur des aides ou des insertions professionnelles ou économiques ; les mentors coach et encadrent les filles et femmes en situation de handicap, les agents humanitaires réalisent des actions de soutien matériel, moral et social en faveur de leur insertion en formation, en entreprise et professionnelle.

Ces acteurs de soutien constituent une communauté de pratiques sociales en faveur de l'autonomisation et la sécurité économiques des femmes en situation de handicap. Ces communautés permettent aux membres de partager des expertises, des méthodes de travail ou de réfléchir à des problématiques en faveur de ces bénéficiaires, réduisent l'isolement et améliorent le sentiment d'appartenance et de valorisation des apports.

Comment constituer des communautés de soutien autour des filles et femmes en situation de handicap pour accélérer leur insertion dans les institutions de formation et d'emplois, les intégrer dans les entreprises les activités génératrices de revenus adaptées et inclusifs utiles à leur autonomisation et sécurité économiques



REJOIGNEZ-NOUS

INITIATIVES-55 s'est engagé pour agir en faveur de l'inclusion en formation professionnelle, l'inclusion en entreprise et l'inclusion dans les activités économiques, pour les filles et femmes en situation de handicap, et toutes les personnes affectées, concernées ou engagées sur la problématique du handicap

L'initiative FEMMES HANDI-CAPABLES est construite pour accompagner le développement et l'application des capacités des filles et femmes en situation de handicap par des solutions qui interpellent tous les acteurs communautaires, locaux, sociaux, publics et de la société civile.

Nous vous invitons à rejoindre l'initiative FEMMES-HANDI-CAPABLES afin que nous construisions un monde plus inclusif, avec des espaces, équipements, informations et ressources accessibles pour tous. Le handicap n'est plus une simple question de paralysie ou d'absence d'un membre ou un sens. Il devient une question un fait de vie. D'une minute à l'autre, avec un déclin de santé, un accident ou une faille sanitaire, nous y passons

Vous êtes une fille ou une femme en situation de handicap, vous êtes une organisation de la société civile, vous êtes un activiste des droits de l'homme, vous êtes prédisposé pour l'action sociale ou humanitaire, vous souhaitez être volontaire pour accompagner les enfants, les filles et les femmes en situation de handicap

REJOIGNEZ L'INITIATIVE FEMMES HANDI-CAPABLES

TEL : (237)683 990 279 /// Email : contact@initiatives55.org /// web : www.initiatives55.org /// Facebook : initiatives 55